Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 007-200039808-20260929-2026_09_011-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 29 septembre 2026
Convocation du 22 septembre 2026

N° 2026_09_011

Objet : Mobilités- Avenant n°3 à la Convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilités

Le 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.
Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Laurence HOTTE, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE
Pouvoir : Chantal CAPELLE à Frédéric TOULOUZE, Hervé OZIL à Laurence HOTTE
Absents : Delphine CHLIEH, Yvette DARNOUX, Béatrice MOREAU,
Secrétaire de séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Afin de développer des solutions de mobilité adaptées à son territoire et aux besoins de ses habitants, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a décidé de déployer le dispositif Rézo Pouce. Rézo Pouce est un service d'autostop organisé et sécurisé qui facilite les déplacements du quotidien. Il constitue une solution de mobilité complémentaire aux transports existants, favorisant à la fois le partage des trajets, le lien social et la réduction de l'usage de la voiture individuelle.

Cette démarche doit s'inscrire dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité conclue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, collectivité compétente de 1ere niveau en matière de mobilités.

Il est nécessaire de signer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes un avenant N°3 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilités afin d'intégrer le dispositif Rézo Pouce.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant N°3, annexé à la présente délibération, à la Convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilités à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'intégrer le dispositif Rézo Pouce,
Autorise le président à signer la convention.

Le Président

Luc PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE * 07150 VALLON PONT D'ARC *

Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO